

Département du **BAS-RHIN**  
Arrondissement de **SAVERNE**

**COMMUNE**  
**DE**  
**OBERMODERN-ZUTZENDORF**

Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus : 19

**Procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

conseiller(s) présent(s) : 17

conseiller(s) absent(s) excusé(s) : 2

**Séance ordinaire du 28 avril 2022 - Ouverture à 20h00**

**Dans la salle du conseil municipal**

**Convocation envoyée le 22 avril 2022**

Secrétaire de séance : Mme MARIKAZ Stéphanie

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry – Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede– 2<sup>ème</sup> Adjointe,

SCHMITT-CRIQUI Danièle, SUTTER Joëlle, WICK Michel, FINCK Christian, DURRMEYER-ROESS Céline,  
BALZER Sylvie, BURCKEL Damien, BALD Christian, LEMOINE SCHLECHT Georges, BURCKEL Anaïs,  
KRIEGER Vincent, MARIKAZ Stéphanie, FINCK Michelle,

Absente excusée sans procuration : néant

Absents excusés avec procuration : KAUFFMANN Aurélie à SCHINI Thierry, Henri BUB à Michelle FINCK

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

➤ *Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers*

Acquisition de barrières et poteaux de protections  
Pour les aménagements de sécurité au niveau de la voirie  
Aux Ets JARCO au prix de 3 372.30 € HT

➤ Décisions de non-préemption :

vendeur	références	acheteur	décision
532 : SCI HEMO 20 rue de Pfaffenhoffen 67330 ZUTZENDORF	Sect :11 parcelle : 75 08a42ca	M. Samuel ZORN 3 rue des Platanes à ZUTZENDORF et M. Michel FINTZ 2 rue de la Forêt à OBERMODERN	Renonciation le 25/04/2022

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Stéphanie MARIKAZ, pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Madame Stéphanie MARIKAZ comme secrétaire de séance.

**2. Adoption du compte-rendu de la séance du 25 mars 2022**

Le maire, Helmut STEGNER soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 25 mars 2022. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3. Acquisitions de terrains**

**A -Terrain section 39 parcelle 65 à OBERMODERN**

Le maire, Helmut STEGNER informe les élus avoir réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption urbain qu'il serait judicieux d'exercer.

En effet il s'agit de la vente d'un terrain situé en zone UE du PLUi « équipements publics ou d'intérêt général » cadastré en section 39 parcelle 65 au lieudit « Russtengel » d'une contenance de 14a88ca au prix de 491.04 €

Ce terrain constituera une réserve foncière.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

Décide d'exercer son droit de préemption urbain sur ledit terrain au prix de 491.04 €

Autorise le maire à signer tout document se rapportant à l'achat de la parcelle.

Le maire Helmut STEGNER donne la parole au maire délégué Thiery SCHINI pour la suite du point 3.

**B -Terrains rétrocédés à la commune (enfouissement des réseaux)**

Le maire délégué, fait un bref rappel des travaux de voirie en cours réalisés rue d'Obermodern à Zutzendorf.

Il explique aux élus que les riverains ont rétrocédé à l'euro symbolique une partie de leur propriété longeant la rue d'Obermodern afin de permettre l'enfouissement des réseaux secs.

Certaines réserves de terrain ont déjà fait l'objet d'un arpentage en janvier 1995 à savoir :

Propriétaires	Réf cadastrales	Rétrocessions à la commune pour la voie publique
WEINMANN	Section 562-4 Parcelle 454	0a23ca
BURCKEL	Section 562-4 Parcelle 452	0a19ca

D'autres réserves de terrains doivent être arpentées  
(les nouvelles références parcellaires ne sont pas encore connues)

Propriétaires	Réf cadastrales Inscrites à ce jour	Rétrocessions à la commune pour la voie publique
SCHINI Erna SIEGRIST Guy SIEGRIST MAHLER Yolande	Section 562-4 Parcelle 496/53 1ha02a95ca	0a48ca
KIEHL David et son épouse KIEHL Sarah née DORSI	Section 562-4 Parcelle 497/53 4a29ca	0a11ca
KIEHL David et son épouse KIEHL Sarah née DORSI	Section 562-4 Parcelle 495 3a91ca	0a10ca
REICHERT Eliane née METZGER	Section 562-4 Parcelle 51	0are42ca

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- valide la rétrocession de ces parcelles à l'euro symbolique
- autorise le maire à signer tout acte notarial concernant cette rétrocession.

#### **4. Acquisition d'écrans numériques interactifs pour l'école élémentaire d'Obermodern**

Vu la délibération du 27 août 2021 qui actait l'adhésion à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et suite à la signature de la convention de financement, il s'agit ce soir de faire le choix entre deux entreprises consultées.

Les Ets Servteck de Bosselshausen :	10 353.00 € HT
Les Ets SIE Solutions Informatiques et Expertises de METZ :	10 000.00 € HT

Après les explications du maire et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

- autorise le maire de signer l'offre de prix des Ets SIE de Metz qui se chiffre à hauteur de 10 000.00 € HT.
- Charge le maire de solliciter la subvention accordée à ce projet.

## **5.Travaux d'investissement à réaliser : choix des entreprises**

### **a) Travaux à l'église à Obermodern : remplacement des abat-sons et du plancher sous les cloches**

Etablissements	Abat-sons	Plancher sapin
BODET	Chêne : 10 444.00 € HT TBX : 4 893.00 € HT	4 331.00 € HT
VOEGELE	Chêne : 11 320.00 € HT	4 105.00 € HT

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BODET pour l'ensemble des travaux à réaliser à l'église d'Obermodern.

### **b) Travaux au Centre culturel d'Obermodern : remplacement de la régulation**

Le maire informe les élus que la régulation de la salle, gestion CTA est défectueuse et qu'il y a lieu de faire réaliser ces travaux par l'entreprise Génie Climatique de l'Est qui s'occupe déjà de la maintenance du chauffage.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide d'accepter l'offre de prix de cette entreprise qui se chiffre à 8 902.88 € HT.

### **c) Travaux à l'école élémentaire d'Obermodern : création d'un accès PMR**

Etablissements	Accès PMR
SUSS	20 035.00 € ht
ECL Constructions	22 300.00 € ht
LICKEL	19 200.00 € ht

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de retenir l'entreprise LICKEL de Bitschhoffen

### **d) Travaux à l'école élémentaire de Zutzendorf : création d'un accès PMR**

Etablissements	Accès PMR
SUSS	14 821.08 € HT
ECL Constructions	16 850.00 € HT

LICKEL	16 900.00 € HT
--------	----------------

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal décide de retenir l'entreprise SUSS de Niedermodern.

#### **6. Personnel : création de deux postes :**

##### **A -Création d'un poste d'agent technique contractuel : accroissement temporaire d'activité**

Après les explications fournies par le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un emploi d'agent technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à seconder les agents d'entretien en place (nettoyage des locaux communaux).

La durée hebdomadaire de service est fixée à 8/35<sup>e</sup>

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré 340 correspondant à l'échelon 1 de la grille de rémunération du grade adjoint technique territorial.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une période de 18 mois.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022

##### **B -Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Suite à la proposition d'avancement de grade par le Centre de Gestion, le maire propose de créer le poste suivant :

Un poste permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à partir du 1<sup>er</sup> juin 2022 à temps complet 35/35e pour l'agent Estelle FINCK en remplacement du poste de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de créer le poste.

#### **7. Demandes de subvention à la commune**

Le maire, Helmut STEGNER présente diverses demandes de subvention et après en avoir délibérées. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accorder les subventions comme suit :

40 € à l'association départementale des restaurants du cœur à Strasbourg

40 € à l'association Française des sclérosés en plaques (AFSEP) à Paris

#### **8. Vente de terrain**

Le maire Helmut STEGNER donne la parole au maire délégué Thierry SCHINI.

Celui-ci informe l'assemblée qu'il a été contacté par M. Alain RUSTENHOLZ, propriétaire du 3 rue des Noyers à Zutzendorf, pour l'acquisition d'une bande de terrain adjacente à sa parcelle.

Suite aux explications du maire délégué, Thierry SCHINI et à sa proposition suivante :

Prix de vente à l'are : 5 200 € TTC  
Surface arpentée : 0a79ca de la section 562-6 parcelle 551/318 de 45a39ca  
Soit prix de vente total : 4 108 € TTC  
Les frais d'arpentage ainsi que les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de vendre le terrain au prix de 4 108 € TTC.

Le maire lève la séance à 21h45

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 12 mai 2022

Le maire,

Helmut STEGNER

